

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} avril 2016

Convocation du 25 mars 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, N. Curtet, Y.Dhomont, E. Fleury, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone, H.Fayard, F.Roucaïrol, ML Venditti.

Absents : S.Farenc A. Fayot, J. Burdet, N.Garampon,

Pouvoirs : S. Farenc à ML Venditti, J. Burdet à E. Fleury, N.Garampon à G.Devrieux

Secrétaire de séance : JL Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition

M. Girer, au vu des simulations budgétaires réalisées, propose au conseil municipal de reconduire, pour l'année 2016, les mêmes taux d'imposition qu'en 2015.

Suite à une question de N.Curtet la commission finances précise que l'effet levier lié à une augmentation des taux est faible, et que les taux d'imposition sont déjà élevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (ML Venditti pour S Farenc) décide de reconduire pour l'année 2016, les mêmes taux d'imposition qu'en 2015 soit :

	Taux 2015	Taux 2016	Produit correspondant 2016
Taxe d'habitation	12.77	12.77	304 565
Taxe foncière (bâti)	16.41	16.41	262 232
Taxe foncière (non bâti)	49.93	49.93	42 890
Total			609 687

4. Décision modificative

M. Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative suite à la réception de l'état 1259 concernant les taxes directes locales pour l'année 2016. Un ajustement des recettes de fonctionnement est à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 022 Dépenses imprévues		22 775.00		
TOTAL 022 Dépenses imprévues		22 775.00		
R -73111 Taxes foncières et d'habitation				23 957.00
TOTAL 73				23 957.00
R – 74833 Etat-Compensation contribution économique territoriale (CVAE)			140.00	
R – 74834 Etat-Compensation exonérations de taxes foncières			1703.00	
R – 74835 Etat- Compensation exonérations de taxes d'habitation				661.00
TOTAL 74			1 843.00	661.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		22 775.00	1 843.00	24 618.00
TOTAL GENERAL		22 775.00		22 775.00

5. SEMCODA. Assemblée générale exceptionnelle. Modification des statuts.

M. le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 266 actions d'une valeur nominale de 16 €. Le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années. Le conseil d'administration de la SEMCODA envisage ainsi de porter la valeur nominale de ses actions à 44 €. Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

Le Conseil Municipal décide de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire, afin

- D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 €, à 42 464 048 €, par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- D'autoriser la modification des statuts proposée.
- De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.

6. Personnel Communal. Mise à disposition

Il est proposé de passer une convention de mise à disposition de personnel de la police municipale réciproque avec la commune de Villars les Dombes pour renforcer ponctuellement ses effectifs. En effet, à l'occasion du Tour de France 2016, la commune de Villars sollicite la mise à disposition des effectifs de la police municipale de Mionnay et Saint André.

Cette mise à disposition sera réalisée en fonction des nécessités du service, et avec l'accord des agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve et accepte les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de l'agent de police municipale communal.
- Précise les modalités financières de cette mise à disposition : exonération de remboursement des charges dans la limite d'une mise à disposition de 4 journées agents par an.
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

7. Parc Naturel Régional de la Dombes. Avis

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la teneur des différents échanges entre le Président de l'association pour la création du Parc Naturel Régional (PNR) de la Dombes et le Président de la région sur l'avenir du projet de PNR de la Dombes.

Il précise au Conseil que la loi Notre va donner plus de compétences aux communautés de communes dans le domaine environnemental avec notamment la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la protection des inondations (GEMAPI), l'eau potable, l'assainissement et Natura 2000. La création d'un PNR ne pourra que mettre en place un doublon, une strate supplémentaire.

Il précise qu'une autre option consistant à créer un conseil de territoire de la Dombes structure plus souple serait sûrement plus adaptée. Pour exemple, le PNR des Monts d'Ardèche emploie 24 personnes.

Il précise qu'à ce jour environ 10 communes au cœur de la Dombes se sont retirées de l'association pour la création du PNR de la Dombes.

Y. Dhomont précise qu'avec la fusion des trois communautés de communes (Centre Dombes, du canton de Chalamont et de Chalaronne Centre) le territoire de la Dombes est déjà dessiné. Le projet de PNR moins cohérent était plus large puisque des communes de la côte ou du Val de Saône avaient intégré le projet.

C. Pichoud précise que les compétences qui pourraient être portées par le PNR vont être portées par la communauté de communes suite à la loi Notre. Il ne semble pas nécessaire de créer un doublon.

M. Girer donne lecture au Conseil du courrier qu'il a adressé au Président de Région suite au dernier Conseil Communautaire.

M. Girer sollicite M. le Président de Région pour qu'il se positionne rapidement sur le sujet au vu de la détérioration du climat local actuel.

JL Bourdin précise que si le projet de PNR pouvait avoir un intérêt il y a 10 ans car aucune structure ne fédérait la Dombes, avec la loi Notre et les fusions de communauté de communes ce projet perd sa pertinence.

M. le Maire propose donc au Conseil d'émettre un avis sur le projet de Parc Naturel Régional de la Dombes.

Après délibération, 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G.Devrieux pour N.Garampon), le Conseil Municipal décide d'émettre :

- un avis défavorable à la création d'un Parc Naturel Régional de la Dombes.
- Un avis favorable à un projet de territoire pour Dombes des Etangs

8. Association pour la création du PNR de la Dombes. Retrait

M. le Maire rappelle que par délibération du 5 septembre 2014 le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à l'association pour la création du Parc Naturel Régional de la Dombes.

Suite à la position prise par la commune au point précédent, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se retirer de l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes.

Après délibération, 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (G.Devrieux pour N.Garampon), le Conseil Municipal décide de se retirer de l'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes.

9. Commissions municipales. Modification

Monsieur le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales :

Y.Dhomont intègre la commission logements.

S.Farenc part de la commission associations.

E. Fleury et J.Burdet intègrent la commission sécurité.

T. Lapalu intègre la commission emploi

A.Rey passe responsable de la commission marché, T.Lapalu passe suppléant au responsable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications.

10. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles AD 231, AC 37, AD 261.

M. le Maire précise que l'établissement public foncier exerce une préemption pour la parcelle AE 57.

11. Comptes rendus des commissions

- F. Ducray précise que la commission associations se réunira le 5 avril afin d'étudier les demandes de subvention et de manifestation.
- F. Ducray pour la commission communication précise que la Lettre de Mionnay sera livrée durant la semaine du 18 avril. Elle remercie les associations pour les articles transmis. M. le Maire demande à ce que soit rappelé les jours de collecte de déchets en cas de jours fériés. De nombreux sacs ont été déposés sans tenir compte des jours de collecte de remplacement.
- JL Bourdin pour la commission PLU précise que les enquêtes publiques pour les modifications du PLU auront lieu du 13 avril au 13 mai.
- JL Bourdin pour la commission assainissement précise que l'avant-projet du dossier d'agrandissement de la Step a été remis par notre maître d'œuvre IRH.
- E. Fleury pour la commission fleurissement informe le Conseil qu'une réunion est prévue le 30 avril avec les professionnels de la commune afin de créer un annuaire et un forum des professionnels.
- G. Devrieux pour le CCAS informe le Conseil que faute d'avoir trouvé un nouveau bénévole pour assurer le portage des repas un agent du service technique va assurer cette mission une semaine sur trois. Il conviendra de réfléchir à l'acquisition d'un nouveau frigo dans la salle des Carrons pour conserver les repas avant leurs distributions.
- G. Devrieux pour la commission scolaire précise qu'une nouvelle réunion est programmée avec la commune de Saint-André-de-Corcy et le centre de loisirs le Blé en Herbes afin de prolonger la réflexion de mutualisation des temps TAP.
- T. Lapalu pour la commission sécurité informe le conseil de la visite du show-room de vidéoprotection de la société Eiffage. Une rencontre avec le Major Hudelot sera programmée.
- T. Lapalu pour la commission voirie précise que la zone bleue au cœur du village va être prochainement mise en place. Une visite de la commune est programmée le samedi 14 mai afin

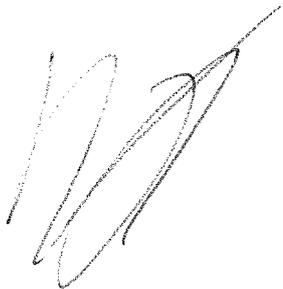
de voir les priorités à mettre à l'ordre du jour de la commission. Par ailleurs, des devis sont en cours pour des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres.

- A. Rey pour la commission marché informe le Conseil de la demande des forains de prolonger le marché cet été jusqu'au 19 juillet et de programmer la reprise le 23 août.
- N. Curtet pour la commission fleurissement précise que la commande de fleurs pour cet été a été passée.

12. Questions diverses

- M. le Maire précise que la commune va travailler à la mise en place du zéro phytosanitaire.
- M. le Maire informe les élus que le Conseil Départemental va reprendre prochainement l'enrobé de la RD 1083 dans la traversée de la commune
- M. le Maire précise qu'une réflexion est lancée afin de mieux protéger les véhicules venant de St André de Corcy et qui veulent tourner en direction des Platières

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

